

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2009**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatre février deux mille neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix février deux mille neuf à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, G. MERGY, Maires-adjoints ; J.Ph. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, G. MAHE, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, C. VIDALENC, M. FAYE, Conseillers municipaux.

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : M. FAYOLLE (à J. SEGRÉ), A. SOMMIER (à P. DUPLAN), M. MILLER (à JJ. FREDOUILLE), S. LOURS-GATABIN (à J. GUNTZBURGER), D. LAFON (à P. GUYON), A. BULLET-LADARRÉ (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

**Secrétaire** : P. LE QUERRÉ

➤ **Le procès-verbal du 04 décembre 2008 est adopté à l'unanimité**  
(Mme BUCQUET absente lors de cette séance ne prend pas part au vote)

## ANIMATION/MANIFESTATIONS

### **1. Fixation des tarifs de partenariats des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la Fête de la Ville les 16 et 17 mai**

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le maire à fixer les tarifs de partenariats des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la ville les 16 et 17 mai 2009 comme suit :

Type de partenariat	Coût
Insertion du logo de l'entreprise dans les supports de communication de présentation de l'évènement	200,00 Euros
Présence sur le site (stand promotionnel, animation spécifique)	350,00 Euros
Parrainage d'un stand (maquillage, jeux...)	350,00 Euros
Parrainage d'une troupe artistique (théâtre de rues, musiciens...)	500,00 Euros
Parrainage d'un des espaces mis en place sur la coulée verte ou d'un des podiums de démonstrations sportives et de concerts	500,00 Euros
Partenaire officiel de « Fontenay-en-Fête »	1500,00 Euros

## INTERCOMMUNALITE

### **2. Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'assainissement entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay aux Roses**

A la majorité absolue, le conseil municipal, approuve l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels au service de l'assainissement entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à le signer.  
(M. FAYE vote contre)

### **3. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels relative au service de l'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay aux Roses**

A la majorité absolue, le conseil municipal, approuve l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnels et de matériels au service de l'élimination des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à le signer

(M. FAYE vote contre)

### **4. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine relatifs aux compétences facultatives**

A la majorité absolue, le conseil municipal, approuve la modification de l'article 5, paragraphe « compétences facultatives » des statuts de la Communauté d'agglomération de la manière suivante :

« Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements suivants :

- Piscine de Bagneux,
- Piscine du Bois de Clamart,
- Piscine de Fontenay-aux-Roses,
- Stade Nautique Chatillon-Malakoff,
- Conservatoire de musique et de danse de Bagneux, puis la Maison de la Musique et de la danse qui lui succédera,
- Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux de Clamart,
- Ecole de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses,
- Conservatoire de musique et de danse de Malakoff.

Ainsi que la construction ou l'aménagement dans de nouveaux locaux, de toute nouvelle piscine ou tout nouveau conservatoire de musique et de danse».

« Organisation et financements d'évènements culturels ou sportifs à caractère intercommunal ».

« Participation à l'organisation, à la mise en place, au financement du dispositif « AUTOLIB' », dans le cadre du syndicat mixte qui sera créé à cet effet ».

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT votent contre, M. FAYE vote contre, C. VIDALENC s'abstient)

### **5. Adhésion de la commune de Fontenay aux Roses au Syndicat Mixte Ouvert d'études Paris Métropole**

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve les statuts du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » et le principe d'adhésion de la commune de Fontenay-aux-Roses au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole »

### **6. Désignation des représentants municipaux au sein du Comité syndical Paris Métropole**

35 bulletins sont trouvés dans l'urne.

32 bulletins pour P. BUCHET+ J. GUNTZBUGER

1 bulletin pour J. GUNTZBURGER

2 bulletins blancs

Sont élus Pascal BUCHET en tant que représentant titulaire et José GUNTZBURGER en tant que représentant suppléant.

POLITIQUE DE LA VILLE
-----------------------

### **7. Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2009 – Programmation des actions de fonctionnement 2009**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de solliciter les subventions « politique de la ville » auprès des

différents partenaires institutionnels dans le cadre de la programmation 2009 de solliciter des subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'année 2009 ; d'autoriser M. le Maire Adjoint, Chargé de la politique de la ville, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre des actions de fonctionnement 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; de compléter le cas échéant la programmation 2009 en fonction des appels à projet liés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale à paraître au cours de l'année.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **8. Rétrocession du droit au bail du local commercial situé au 91 rue Boucicaut à la SARL GSD Développement**

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à la vente du fonds de commerce relatif à un local commercial, sis 91 rue Boucicaut sur les parcelles cadastrées section M n°206, 212, 216, 219, 222, 231, 232 et 234, au prix de 70 000 (Soixante dix mille) euros, auxquels s'ajoute le remboursement du dépôt de garantie. La vente sera réalisée au profit de la Société GSD DEVELOPPEMENT.

## **PERSONNEL**

### **9. Modification du tableau des effectifs.**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de créer un poste d'attaché principal à temps complet et de supprimer un poste d'attaché territorial à temps complet. De fait, l'effectif des grades concernés sera modifié comme suit au 1<sup>er</sup> avril 2009.

## **AMENAGEMENT-TRAVAUX-URBANISME**

### **10. Avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

A l'unanimité, le conseil municipal, donne un avis favorable au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ; autorise le Département ou l'organisme qu'il aura mandaté à cette fin à réaliser un balisage de ces itinéraires ; décide de s'engager à maintenir l'ouverture au public des itinéraires qui empruntent le domaine communal et à assurer leur continuité. Lorsque la suppression d'un itinéraire est inévitable, il s'engage à définir, avec l'accord du Département des Hauts-de-Seine, un itinéraire de substitution présentant des qualités équivalentes pour la promenade et la randonnée et qui sera inscrit au PDIPR dans le cadre d'une procédure de révision.

### **11. Modification des statuts du SIPPAREC – Adhésion de la Communauté d'agglomération Val de France et de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne**

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'adhésion de la Communauté d'agglomération Val-de-France et Europ'Essonne au SIPPAREC ; approuve le projet de statuts qui entérine la transformation du SIPPAREC, syndicat intercommunal, en syndicat mixte fermé, consécutivement à cette adhésion et autorise la Présidente du SIPPAREC à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Messieurs GUNTZBURGER et DAMAIS représentant la ville au SIPPAREC ne prennent pas part au vote)

### **12. Attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPAREC des subventions apportées aux villes adhérentes par le Syndicat en matière d'éclairage public**

A l'unanimité, le conseil municipal, souligne l'importance qu'il attache à l'éclairage public, service public communal de proximité et facteur de sécurité des personnes et de la circulation et élément de la qualité des espaces publics urbains ; constate que la position prise par ERDF aboutirait, si elle était confirmée, à priver la commune d'une ressource importante pour le financement des travaux d'investissement de l'éclairage public qui ne serait, de surcroît, compensée par aucune autre ressource ; apporte son soutien au refus du SIPPAREC de toute modification unilatérale de la convention de partenariat et exige le respect des clauses contractuelles décidées d'un commun accord et qui ne peuvent être modifiées que par l'accord des parties ; décide de s'associer à la motion adoptée par le comité syndical du SIPPAREC le 18 décembre 2008 ; de demander à EDF/ERDF de prendre en compte le fait que les critères d'éligibilité des travaux d'éclairage public financés par le SIPPAREC intègrent les exigences de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique et de développement durable et qu'en ce sens, les travaux d'éclairage public contribuent à réduire les coûts de

renforcement du réseau de distribution publique d'électricité ; d'adresser la présente délibération au Président d'EDF et au Président du Directoire d'ERDF et d'en informer la Présidente du SIPPEREC.

#### COMMANDE PUBLIQUE

##### **13. Marché de services M 18.08, prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché**

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le maire à signer le marché M 18.08 de nettoyage des bâtiments communaux avec la Société SAMSIC SAS 1 pour un montant global de 361 422 € TTC.

#### LOGEMENT/PATRIMOINE

##### **14. Marché négocié M. 16.06 - suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Autour de Boucicaut : approbation de l'avenant N° 1, de l'année 3, du marché conclu entre la ville de Fontenay aux Roses et le Pact Arim des Hauts de Seine**

A la majorité absolue, le conseil municipal, approuve l'avenant N° 1 au marché négocié M.16.06 : suivi-animation de l'opération programme d'amélioration de l'habitat « Autour de Boucicaut » et autorise le Maire à le signer.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE s'abstiennent)

##### **15. Approbation de la convention de réservation de logements en contrepartie de la Garantie d'emprunts dans le cadre de l'acquisition de 60 logements situés Résidence Parouseaux – 4, 6, 8, rue Alexandre Fleming à Fontenay aux Roses par ICF la Sablière SA d'HLM**

A la majorité absolue, le conseil municipal, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunts, la convention de réservation de 12 logements entre la Ville et la ICF la Sablière SA d'HLM, représentant 20% des logements du programme « résidence Parouseaux » 4, 6, 8 rue Alexandre Fleming à Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à la signer.

Le conventionnement induira la création d'un contingent préfectoral de logements, qui seront attribués par le service municipal du logement dans le cadre de la délégation du contingent préfectoral.

Le droit de réservation des 12 logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT votent contre)

##### **16. Approbation de la convention de réservation de logements en contrepartie de la Garantie d'emprunts dans le cadre de la réalisation de 12 logements sociaux situés 34 rue des Bénards à Fontenay aux Roses par la SA d'HLM Immobilière 3F**

A la majorité absolue, le conseil municipal, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunts, la convention de réservation de 2 logements dans le programme situé 34 rue des Bénards entre la Ville et la SA d'H.L.M. Immobilière 3F, représentant 20% des logements du programme et autorise le Maire à la signer.

Le conventionnement induira la création d'un contingent préfectoral de 3 logements qui seront attribués par le service municipal du logement dans le cadre de la délégation du contingent préfectoral.

Le droit de réservation des 2 logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT s'abstiennent, M. FAYE vote contre)

#### FINANCES

##### **17. Garantie d'emprunts au profit d'ICF La Sablière pour l'acquisition de l'ensemble immobilier « Les Parousseaux » 60 logements situés 4-6-8 rue Alexandre Fleming**

A la majorité absolue, le conseil municipal, accorde sa garantie d'emprunts à ICF la Sablière SA d'HLM à hauteur de 100% des quatre prêts d'un montant total maximum de 5 628 431 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (ces prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration de l'ensemble immobilier «les Parousseaux» 60 logements situés 4-6-8 rue Alexandre Fleming) et autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront contractés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT votent contre)

## **18. Garantie d'emprunts au profit de la SA d'HLM Immobilière 3F pour la construction de 12 logements sociaux situés 34 rue des Bénards**

A la majorité absolue, le conseil municipal, accorde sa garantie d'emprunts à la SA HLM Immobilière 3 F pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total maximum de 1 700 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (ces prêts sont destinés à financer la construction de 12 logements sociaux-opération sise 34, rue des Bénards, Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront contractés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT s'abstiennent, M. FAYE vote contre)

## **19. Débat d'orientations budgétaires**

A la crise économique et sociale, l'Etat ajoute celle des finances locales en poursuivant son désengagement financier et en transférant des compétences sans les ressources correspondantes.

L'annonce de la suppression de la Taxe professionnelle a de plus provoqué la colère des élus locaux partout en France, car soit elle est remplacée par une taxe sur l'activité économique, soit elle se reportera sur les ménages.

L'investissement public des collectivités locales est avec le pouvoir d'achat le « parent pauvre » de la politique dite « de relance » du gouvernement.

Dans ce contexte de récession économique et sociale, les orientations budgétaires de Fontenay-aux-Roses prévoient de maintenir un haut niveau de qualité de service public. Afin d'y parvenir, un énorme travail de recherche d'économies est engagé - **la Ville baissera ses dépenses de fonctionnement en 2009** – mais sera contrainte d'augmenter la fiscalité locale pour compenser le désengagement de l'Etat.

La ville étant peu endettée, elle pourra en revanche contribuer à la relance économique en investissant : travaux concernant notamment la sécurité de la voirie, les circulations douces, les équipements municipaux, la rénovation du centre ville avec la reconstruction du marché et la poursuite de l'aménagement des offices de restauration dans les écoles.

Le Conseil municipal prend acte qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2009 s'est tenu en séance le 10 février 2009.

## **20. Vœu en faveur du renforcement de la branche B2 de la ligne B du RER, outil du développement durable du territoire desservi par les gares situées sur cette branche**

Sur la proposition de M. le Maire et compte-tenu de la portée commune des vœux déposés, le vœu de M. Faye, élu Associatif et Citoyen vient compléter le vœu de M. Galante-Guilleminot au nom des élus UMP de l'Union de la Droite et du Centre.

*Le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses*

***Demande instamment au président du STIF et au Président Directeur Général de la RATP de confirmer sans aucune ambiguïté leurs engagements en faveur du développement du territoire desservi par les gares de la branche B2 de la ligne B du RER.***

***Demande en conséquence au président du STIF et au Président Directeur Général de la RATP de garantir sans aucune ambiguïté le maintien et l'amélioration des modalités actuelles de desserte des gares situées sur la branche B2 : trains directs en direction de Paris ou depuis Paris, horaires tels qu'ils figurent actuellement à l'indicateur officiel de la RATP sans rupture de charge en gare de Bourg la Reine ».***

Le vœu ainsi formulé est adopté à l'unanimité

## **21. Vœu pour la publication dans le bulletin d'information municipale de la carte de toutes les antennes relais de téléphonie mobile couvrant notre ville avec indication du nom de l'opérateur et leurs caractéristiques techniques, en particulier leur fréquence et leur puissance**

Sur la proposition de M. le Maire, le vœu de M. Faye, élu Associatif et Citoyen, amendé est le suivant :



« Le 4 février 2009 la Cour d'Appel de Versailles vient de confirmer un jugement condamnant un opérateur de téléphonie mobile, en l'occurrence Bouygues Télécom, à enlever une antenne-relais, suite à la plainte de personnes vivant à proximité de cette antenne relais.

Il est à noter qu'actuellement aucun assureur n'accepte de prendre en charge ce risque.

Aussi dans le cadre de la transparence de l'information, le conseil municipal souhaite que la carte de toutes les antennes relais de téléphonie mobile couvrant notre ville avec indication du nom de l'opérateur et de leurs caractéristiques techniques, en particulier leur fréquence et leur puissance, soit publiée dans le magazine d'information municipale ».

Le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quarante cinq.

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)



POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 18 FEV. 2009

Le Maire,

Conseiller Général  
Pascal BUCHET

*Pascal Buchet*